

Art. 1	<p>Le parking est accessible en dehors des heures d'ouverture de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Le WE✓ Les jours fériés✓ Les vacances scolaires✓ Le mercredi à partir de 13h✓ Le soir à partir de 17h
Art. 2	<p>Seuls les membres ont accès au parking. Les joueurs d'interclubs visiteurs peuvent y accéder sous la responsabilité du capitaine de l'équipe RTCH visitée. Les joueurs en tournoi peuvent y accéder sous la responsabilité du juge-arbitre.</p>
Art. 3	<p>Ce parking est sécurisé par une barrière dont l'ouverture et la fermeture nécessite l'usage d'un badge. Le club dispose de 5 badges qui engagent notre responsabilité vis-à-vis de l'école. Il est donc indispensable de respecter la procédure suivante à l'arrivée et au départ.</p>
Art. 4	<p>A l'arrivée, le membre peut garer provisoirement sa voiture derrière le terrain 4, le long de la clôture qui nous sépare de l'école (en veillant à ne pas bloquer le passage sur le chemin). Il se présente au bar et reçoit, en échange de sa carte d'identité, un badge permettant d'ouvrir la grille du parking de l'école. Il reprend sa voiture et va se garer sur le parking de l'école. A son arrivée au club, il récupère le document laissé en caution en échange du badge.</p>
Art. 5	<p>Au départ, le membre se présente au bar et reçoit, en échange de sa carte d'identité ou de son permis de conduire, un badge permettant d'ouvrir la grille. Il reprend sa voiture et la gare provisoirement dans la rue Openveld (ou dans le club, comme à l'arrivée, moyennant une petite marche arrière). Il ramène le badge au bar et il récupère le document laissé en caution.</p>
Art. 6	<p>En cas de problème avec l'ouverture ou la fermeture de la grille, le membre <u>doit</u> le signaler au bar qui contactera le responsable de l'école et ce, même si le problème n'empêche pas son arrivée ou son départ.</p>
Art. 7	<p>Ni l'école, ni le club n'assument aucune responsabilité par rapport aux éventuels problèmes qui pourraient affecter les voitures ou les personnes.</p>